

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 22.06.2022

. d'affichage : 05.07.2022

N° de la délibération : 2022-155

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 59

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de MESNIL-SAINT-NICAISE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, RICHARD Jean-Edouard, Mmes LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, M. ORIER Francis, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. LEFEVRE Philippe.

Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. HAY Francis.

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.

M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.

Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.

M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.

M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX.

OBJET :

**SUBVENTION 2022**  
**AU PROFIT DE L'OFFICE DES SPORTS DE L'EST DE LA SOMME**

Considérant que la Communauté de Communes souhaite inciter au développement du milieu associatif sportif local facilitant ainsi :

- l'accès au sport pour tout habitant de l'Est de la Somme,
- la promotion de l'Est de la Somme à l'extérieur de notre territoire,

Considérant que l'Office des Sports de l'Est de la Somme est une association de loi 1901 qui regroupe les associations sportives du territoire, développe des projets pour leur compte, développe la mise en réseau et met à l'honneur des bénévoles s'engageant,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de soutenir financièrement l'association OSES dans son fonctionnement en lui accordant :

- une subvention de 1 500 €, au titre du fonctionnement 2022,
- une subvention de 3 000 € afin de les accompagner dans l'organisation de la fête du sport en famille et du forum des associations,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

